

10 Faits divers & Justice

Agression sexuelle sur une mineure de 3 ans dans le département du Woleu

Le monstre était un voisin

ANS

Oyem/Gabon

BIDOU Kandi, un sujet camerounais de 43 ans et exerçant le métier de scieur, se trouve en ce moment entre les mains de la justice. Il lui est reproché d'avoir fait subir des sévices sexuels à une fillette de 3 ans, mardi dernier, dans un chantier forestier situé dans le regroupement de villages de Nkonossoville, dans le département du Woleu. Le récit émane d'une source judiciaire. Ce mardi donc, vers 11 heures, Bidoud, qui vient de percevoir sa paie du mois, se rend chez Sheriffa Mariam, une commerçante du chantier qui est aussi sa voisine de longue date, dans le but

de régler ses dettes. Comme à l'accoutumée, le paiement s'effectue sans problème. Mais au moment de retourner chez lui, il constate qu'il est suivi par la fillette de la commerçante, âgée seulement de 3 ans. Toutefois, la confiance qui règne entre le scieur et la dame est telle, que cette dernière ne craint rien en voyant son enfant suivre le Camerounais. Mais de longues minutes après, la fillette n'est pas de retour. Dame Sheriffa appréhende mal cette absence prolongée. C'est ainsi qu'elle se dirige au domicile de son voisin, situé seulement à quelques mètres du sien. Sur place, elle constate que son enfant est assise dans un coin, tenant dans sa main un bonbon. Alors que Bi-



Photo : D.R

Bidoud Kandi a-t-il abusé de la confiance aveugle de sa voisine à son égard.

doud, lui, ne cesse de lui demander de repartir chez elle. Sans arrière-pensée, la mère qui voue une confiance aveugle à son

voisin, repart avec son rejeton. Mais une fois chez elle, elle remarque des taches suspectes sur le sous-vêtement de l'enfant, qui est d'ailleurs humide. En regardant de plus près, Sheriffa s'aperçoit que les fameuses taches sont le liquide séminal collé sur le slip de l'enfant. Prise de panique, elle se rend à nouveau chez son voisin, pour lui demander ce qu'il a bien pu faire à la gamine. Réponse négative de l'intéressé. Mais pour en avoir le cœur net, la mère prend la direction du dispensaire du chantier pour vérifier si son enfant n'a pas été victime d'attouchements sexuels.

Ses soupçons ne tardent pas à être confirmés au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO), où la ga-

mine est examinée par un spécialiste. Le certificat médical délivré à cette occasion atteste, en effet, que l'enfant a été soumise à des attouchements sexuels : violence sexuelle évidentes avec traumatisme psychologique, peut-on lire sur le document. Des preuves dont avait besoin la génitrice pour déposer plainte contre Bidoud Kandi, pour agression sexuelle sur la mineure. Interpellé à Nkonossoville, puis conduit à Oyem pour qu'il réponde des faits qui lui sont reprochés, le ressortissant camerounais passera finalement aux aveux, après avoir au préalable tout nié en bloc. Il a donc été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem.

Faux et usage de faux

Camerounais, il détenait une fausse carte d'étudiant gabonais

SCOM

Libreville/Gabon

LE petit jeu de Gaëtan Dieunang Pata, Camerounais de 26 ans, a fini par faire long feu. Le jeune homme, détenteur d'une carte d'étudiant, sur la base de laquelle il prétendait détenir la nationalité gabonaise, a été appréhendé, le mercredi 7 décembre dernier, par les gendarmes de la brigade de Bifoun, le chef-lieu du district de Bifoun-Abanga. A l'encontre du mis en cause, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné a retenu les faits de faux et usage de faux, au moment de l'écrouer à la maison d'arrêt locale, le lendemain de son arrestation. Le jour de son interpellation, Gaëtan Dieunang Pata est à bord d'un véhicule, qui roule à destination de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. Par-

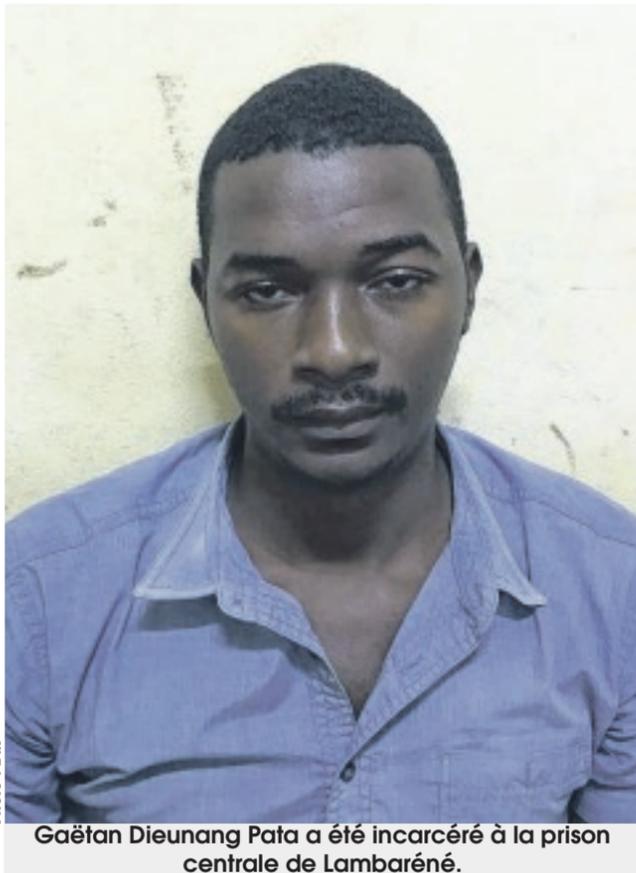


Photo : D.R

Gaëtan Dieunang Pata a été incarcéré à la prison centrale de Lambaréné.

venu au poste de contrôle de Bifoun, le conducteur est sommé par les pandores en faction de se ran-

ger sur le côté, histoire de procéder à la vérification des pièces afférentes à la conduite de l'automobile,



Photo : D.R

La fausse carte d'étudiant gabonais et le passeport du mis en cause.

mais également aux identités des personnes à son bord. Aussi, le Camerounais

brandit-il sa carte d'étudiant gabonais de l'Ecole moderne d'informatique et de gestion (Emig), pour le

compte de l'année académique 2015-2016. Les limiers, alertés par l'expression peu académique du fameux étudiant, exigent à ce dernier de les suivre au poste. Entre les quatre murs de l'unité de la gendarmerie nationale, Gaëtan Dieunang Pata, pris au dépourvu, n'a d'autre choix que de décliner sa vraie nationalité camerounaise. Il présente même son passeport aux pandores. Toutefois, sur les deux documents, la fausse carte d'étudiant et le passeport, le nom du présumé faussaire demeure inchangé. Sauf que sur la carte d'étudiant, l'intéressé est né un 13 février 1990, à Libreville au Gabon. Et, sur son passeport, la date de naissance est la même, mais pas le lieu, qui s'avère être Yaoundé, la capitale du Cameroun. « Le Camerounais a avoué que la fausse carte d'étudiant lui permettait de se déplacer sans difficultés », fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ).

Lutte antidrogue

Emile Ondo pris à Sam avec quinze bottes

LBON

Mitzic/Gabon

LES gendarmes de la brigade de Sam, dans le département de l'Okano (province du Woleu-Ntem), viennent de mettre fin aux activités louches de Emile Ondo, ressortissant camerounais de 49 ans. Celui-ci séjourne actuellement à la maison d'arrêt d'Oyem. Les faits, qui remontent au 2 décembre

dernier, se déroulent alors que le mis en cause venait pourtant de franchir le poste de contrôle, sans grande difficulté. En effet, selon le rapport d'enquête, après s'être ravitaillé dans son pays d'origine, le Cameroun, le présumé dealer réussit à franchir la frontière sans éveiller le moindre soupçon. Arrivé au carrefour, il attend paisiblement une occasion devant le conduire à Mitzic. Son attente est d'ailleurs de



Photo : LBON

Emile Ondo tenant son stock de chanvre indien.

courte durée, d'autant qu'un véhicule de transport en commun arrive quelques instants après. Une fois dans le taxi-brousse, Emile Ondo se retrouve nez-à-nez avec des gendarmes de Sam qui, eux aussi, se rendent dans le chef-lieu du département de l'Okano. Cette présence policière donne des sueurs froides à l'intéressé, au point qu'il finit par sauter du véhicule à mi-chemin, et avec lui son gros sac. Il n'en faut pas plus pour

que les pandores se lancent immédiatement aux trousses du fugitif et réussissent à le rattraper. En fouillant le sac du suspect au poste, les agents trouvent quinze bottes, l'équivalent de 2,5 kg de chanvre indien, emballés dans du papier de ciment. A la suite de quoi, une procédure a été ouverte à l'encontre de Ondo Emile. Présenté devant le parquet d'Oyem, il a été placé sous mandat de dépôt.